

Tendances et enjeux

Tendances de l'emploi dans les institutions sans but lucratif au service des ménages : Les organisations du domaine de la santé et des services sociaux

Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) constituent un sous-ensemble des organismes sans but lucratif et représentent 22 % du secteur communautaire en fonction du produit intérieur brut (PIB). Les ISBLSM comprennent les organisations qui ne génèrent pas de profits pour leurs propriétaires, qui sont distinctes du gouvernement, et qui offrent des services aux personnes gratuitement ou à un coût minime. Cette catégorie exclut les hôpitaux, les collèges et les universités, ainsi que les organisations communautaires qui chargent pour leurs services des frais au prix du marché. La classification ISBLSM est utilisée par Statistique Canada et par les organismes de statistique d'autres pays afin de compiler l'information de nature économique sur le secteur communautaire¹. Les données de Statistique Canada montrent les tendances de l'emploi dans les organismes sans but lucratif au fil du temps, tant à l'échelle nationale que provinciale.

Une proportion significative des ISBLSM fournissent aux personnes des services de santé et des services sociaux; à elles seules, les organisations en santé et services sociaux représentent 30 % de l'emploi du sous-ensemble ISBLSM. Le présent rapport examine de façon plus approfondie ce segment du secteur communautaire, à l'aide de données obtenues de Statistique Canada.

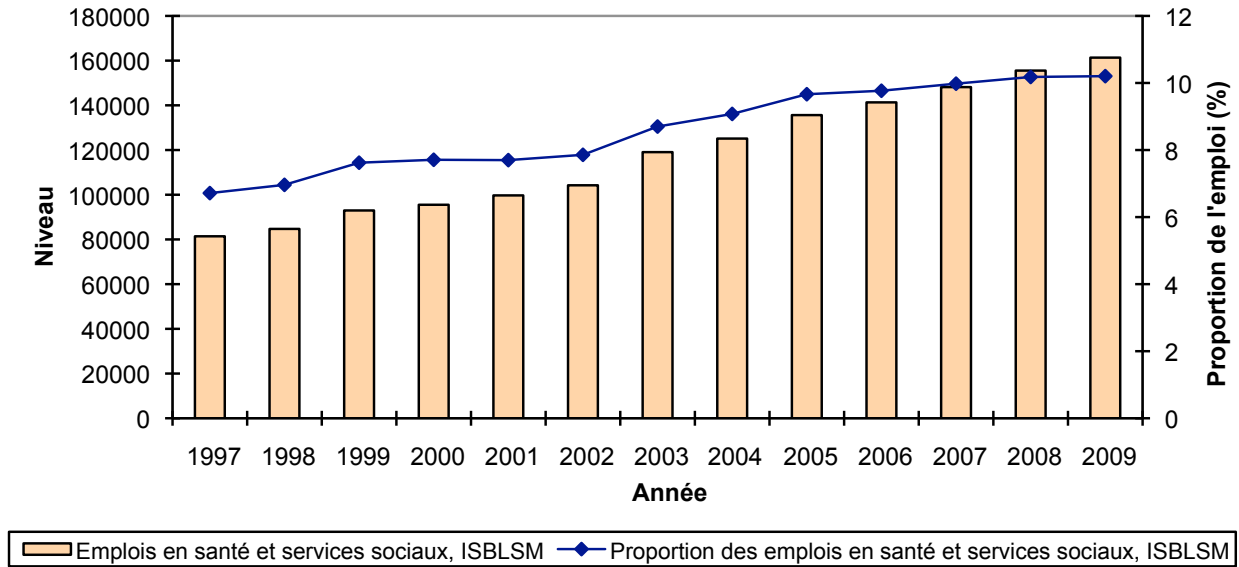
Les organisations communautaires du domaine de la santé et des services sociaux ont connu une rapide croissance ces douze dernières années, tant en raison du nombre accru de leurs travailleurs qu'en raison de la plus grande proportion des emplois qu'elles détiennent en santé et services sociaux. La proportion des emplois des ISBLSM en santé et services sociaux est passée de 6,7 % en 1997 à 10,2 % en 2009.

Au Canada, le secteur communautaire ou sans but lucratif est une composante clé de l'économie nationale; il offre aux collectivités et aux individus des biens, des programmes et des services, et emploie un grand nombre de personnes. Le secteur comprend des travailleurs dans différents domaines, entre autres : soins de santé, services sociaux, éducation, sports et loisirs, arts et spectacles, et religion. Les organisations communautaires enrichissent les collectivités, fournissent d'importants programmes et services, et représentent un secteur économique majeur.

Dans les données de Statistique Canada, les organisations du domaine de la santé et des services sociaux sont regroupées sous le code 62 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : « Soins de santé et assistance sociale ». Cette catégorie est subdivisée en niveaux à trois, quatre et six chiffres qui correspondent à une variété de services de santé (p. ex., hôpitaux, cabinets de médecins, centres communautaires de soins de santé) et de services d'assistance sociale aux personnes et aux familles (p. ex., services de counselling, banques alimentaires, centres d'amitié, services de soins à domicile). Dans le domaine de la santé, le sous-ensemble ISBLSM ne comprend pas les hôpitaux ni les établissements de soins pour bénéficiaires internes; c'est pourquoi les emplois au sein de ces établissements ne sont pas pris en compte dans les données sur les ISBLSM, même si on peut considérer ces emplois comme des emplois communautaires. Pour ce qui est des services sociaux, on inclut dans le sous-ensemble ISBLSM tous les services offerts gratuitement ou à un coût minime; les organisations communautaires qui chargent des frais au prix du marché (p. ex., des garderies ou des programmes de jour) ne sont pas comprises dans ce sous-ensemble.

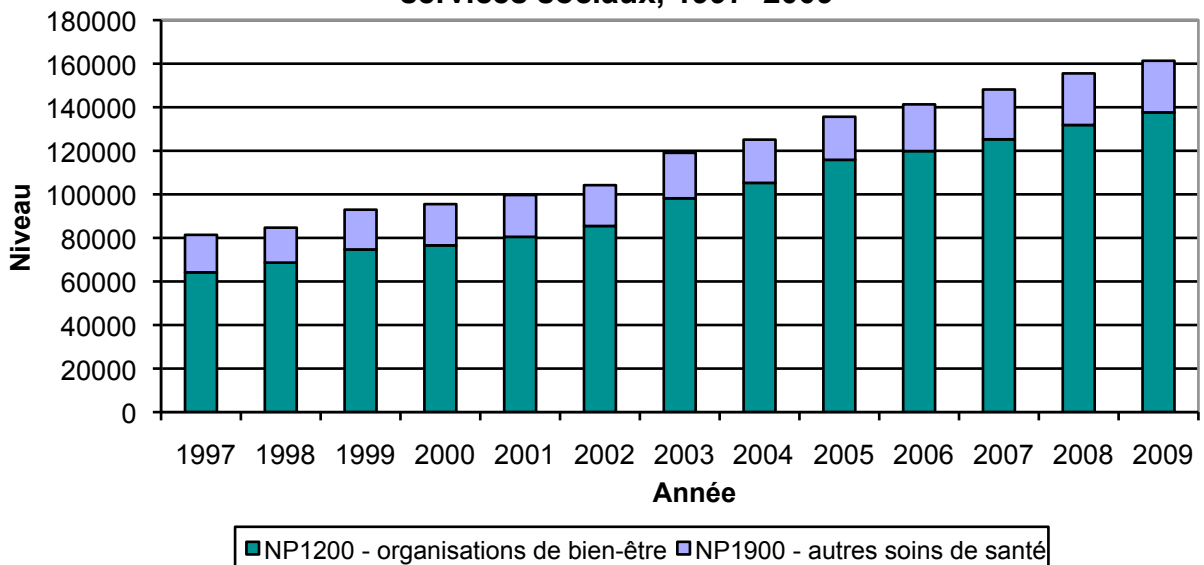
1. Pour de plus amples renseignements sur les ISBLSM, veuillez consulter l'annexe.

Emploi et proportion de l'emploi, organisations communautaires en santé et services sociaux, Canada



Les données sur les ISBLSM subdivisent les organisations du domaine de la santé et des services sociaux selon les niveaux à trois et à quatre chiffres du SCIAN. La catégorie NP1200 comprend les « organisations de bien-être sans but lucratif » classées sous le code 624 du SCIAN. Une portion de la catégorie NP1900 (« autres institutions sans but lucratif au service des ménages ») regroupe des organisations du domaine de la santé et comprend des « services divers de soins ambulatoires » qui sont classés sous les codes 6213-6216 et 6219 du SCIAN. Dans l'ensemble de données sur les ISBLSM, ces codes sont regroupés sous le code 62A0 du SCIAN. Tel qu'il est illustré dans la figure ci-dessous, les « organisations de bien-être » regroupent la majorité des emplois des ISBLSM en santé et services sociaux.

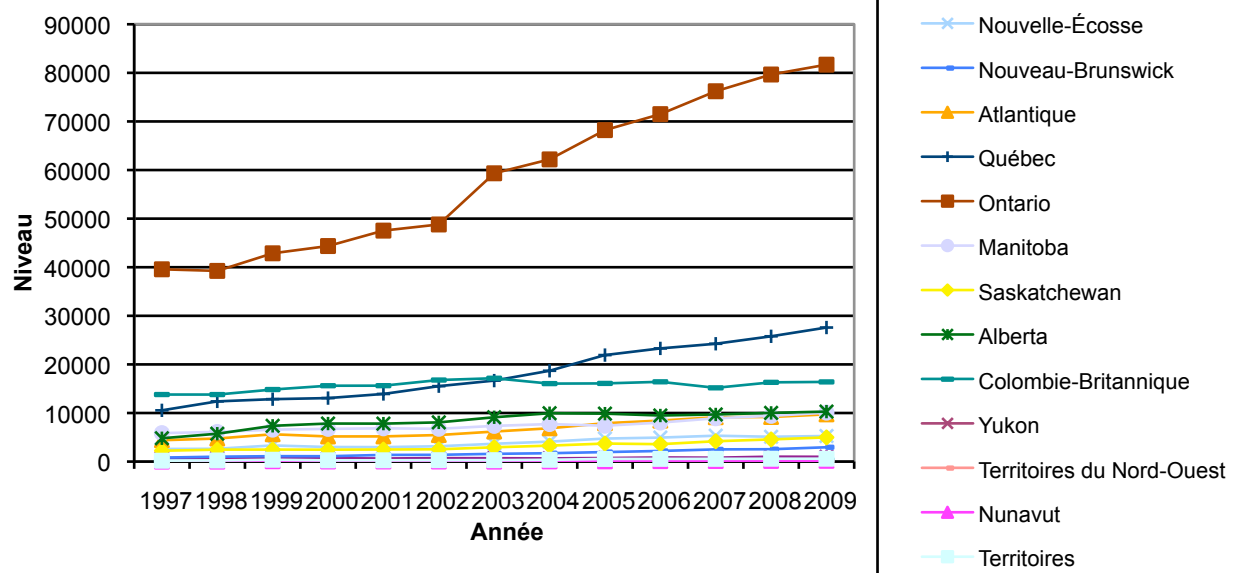
Emplois par catégorie ISBLSM, organisations en santé et services sociaux, 1997-2009



Tendances provinciales

Les données ci-dessus sur les ISBLSM sont également ventilées par province, ce qui permet d'analyser plus en profondeur les tendances sectorielles. Le graphique et les tableaux qui suivent présentent les données provinciales pour les catégories combinées du domaine de la santé et des services sociaux.

Emplois des ISBLSM en santé et services sociaux, 1997–2009



AU SUJET DES DONNÉES

Les données sur le secteur communautaire qui sont utilisées pour le présent rapport proviennent de la Division des comptes des revenus et des dépenses, Direction du système de comptabilité nationale, de Statistique Canada. Les données recueillies visent à mesurer la productivité et le produit intérieur brut pour un segment du secteur communautaire connu sous le titre Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). On peut trouver les données agrégées sur le secteur dans la publication annuelle de données du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat (no de catalogue 13-015-X), ainsi que dans le tableau 383-0010 de CANSIM. Les données présentées proviennent d'une totalisation spéciale de l'ensemble de données de CANSIM qui fournit une ventilation plus détaillée par industrie.

Les lecteurs remarqueront peut-être que les estimations d'emploi pour les ISBLSM en santé et services sociaux diffèrent de façon significative des estimations de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles (ENONB), qui a été réalisée en 2003. Les différences sont dues au fait que l'ENONB et le Compte satellite utilisent des définitions différentes du secteur communautaire. La catégorie ISBLSM est un sous-ensemble des organismes sans but lucratif et représente environ 22 % de tout le secteur communautaire en fonction du produit intérieur brut (PIB). Cette proportion est moins importante que le secteur sans but lucratif « de base » (tous les organismes sans but lucratif, à l'exception des hôpitaux, des collèges et des universités), qui a servi dans le passé à produire beaucoup d'estimations.

Outre les données sur les ISBLSM, on s'est servi des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) pour établir la proportion de la main-d'œuvre totale. Ces données sont offertes dans une série de données désaisonnalisées publiées mensuellement dans le tableau 281-0025 de CANSIM.

Comme on pouvait s’y attendre, les niveaux d’emploi provinciaux dans les organisations en santé et services sociaux varient énormément d’une province à l’autre, les plus grandes provinces comptant généralement plus de travailleurs. En outre, il convient de souligner que les provinces ne connaissent pas le même taux de croissance dans le secteur, la plupart d’entre elles ayant enregistré une croissance modeste de 1997 à 2009. Toutefois, l’Ontario et le Québec ont généré une croissance importante et constante des niveaux d’emploi, la croissance observée en Ontario ayant été particulièrement forte. Par contre, les niveaux d’emploi ont fluctué en Colombie-Britannique pendant la période visée par l’étude; la province n’a créé que 2 600 emplois

de 1997 à 2009, pour passer de 13 800 à 16 400 emplois. La Colombie-Britannique a connu en 2003 sa meilleure année pour l’emploi : 17 155 emplois, soit 755 de plus qu’en 2009.

Le tableau qui suit montre les niveaux d’emploi pour tous les ISBLSM du domaine de la santé et des services sociaux, par province. Étant donné le nombre relativement petit de travailleurs dans la catégorie « autres soins de santé », certaines données de Statistique Canada pour cet ensemble ont été supprimées afin de respecter les exigences de confidentialité. Lorsque c’est le cas, les cases sont ombrées; un « X » signifie que les deux ensembles de données ont été supprimés.

Niveaux d’emploi par province, ISBLSM en santé et services sociaux

Emplois, organisations communautaires en santé et services sociaux, 1997–2009													
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Canada*	81 405	84 710	92 960	95 515	99 700	104 225	119 060	125 125	135 630	141 320	148 150	155 540	161 340
Terre-Neuve-et-Labrador	695	770	790	690	640	710	695	665	730	850	805	1 010	985
Île-du-Prince-Édouard	120	135	150	165	190	205	225	220	325	310	345	395	395
Nouvelle-Écosse	2 595	2 645	3 325	3 000	2 980	3 155	3 670	4 105	4 740	4 940	5 330	5 110	5 265
Nouveau-Brunswick	820	1 010	1 115	1 105	1 375	1 395	1 595	1 725	1 960	2 190	2 510	2 545	2 950
Provinces de l’Atlantique*	4 400	4 745	5 625	5 175	5 185	5 465	6 185	6 855	7 900	8 440	9 130	9 180	9 720
Québec	10 550	12 390	12 850	13 070	13 920	15 525	16 670	18 695	21 920	23 295	24 250	25 785	27 590
Ontario	39 575	39 245	42 865	44 360	47 535	48 800	59 330	62 190	68 215	71 505	76 215	79 660	81 685
Manitoba	5 850	6 105	6 575	6 735	6 850	6 750	7 345	7 725	7 380	8 030	8 920	9 415	10 070
Saskatchewan	2 230	2 460	2 470	2 450	2 485	2 530	2 945	3 285	3 715	3 585	4 190	4 565	4 980
Alberta	4 800	5 735	7 365	7 830	7 815	8 070	9 125	9 955	9 870	9 485	9 700	10 025	10 290
Colombie-Britannique	13 800	13 795	14 830	15 615	15 625	16 785	17 155	16 050	16 090	16 420	15 180	16 310	16 400
Yukon	40	55	150	115	110	135	145	160	245	235	240	265	245
Territoires du Nord-Ouest	140	145	130	120	130	130	X	140	215	195	180	185	190
Nunavut	0	0	75	30	30	25	X	45	55	100	120	140	160
Territoires*	180	235	380	265	270	290	295	370	540	560	565	590	595

* Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l’arrondissement ou de la suppression de données
X - Les données ont été supprimées pour respecter les exigences de confidentialité
Rouge ensemble - Un ensemble de données a été supprimé
Source : Statistique Canada, CANSIM 383-0010, totalisation personnalisée

Plusieurs facteurs influent sur la taille du secteur communautaire des provinces, par exemple les niveaux de la population, les provinces les plus peuplées comptant en général un plus grand nombre de travailleurs communautaires. Le secteur communautaire est également différent selon les provinces en ce qui a trait aux services dont la prestation est partagée entre le gouvernement et le secteur privé : alors que les organisations communautaires fournissent des programmes en santé et services sociaux dans certaines régions, ces mêmes services peuvent être dispensés par le gouvernement ou par des entreprises privées dans d'autres provinces. Le tableau ci-après expose en pourcentages la part des organisations dans le total des emplois en santé et services sociaux, à l'échelle nationale et provinciale.

Cette comparaison utilise les données relatives à l'emploi de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) afin de déterminer le total des emplois en santé et services sociaux dans chaque région. Les cases sont ombrées lorsqu'on a supprimé un des deux ensembles de données sur les ISBLSM; la part estimée pour les ISBLSM dans ces régions est donc légèrement inférieure à la part réelle. La part des emplois est supérieure en Ontario et au Manitoba, tandis que c'est à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard qu'elle semble être la moins importante (même si ces chiffres ont été artificiellement abaissés à cause des suppressions de données).

Part des emplois par province (%), ISBLSM en santé et services sociaux

Part des emplois des ISBLSM, organisations en santé et services sociaux, 1997–2009													
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Canada	6,7	7,0	7,6	7,7	7,7	7,9	8,7	9,1	9,7	9,8	10,0	10,2	10,2
Terre-Neuve-et-Labrador	2,9	3,2	3,6	3,1	2,5	2,7	2,6	2,4	2,7	3,1	2,8	3,4	3,2
Île-du-Prince-Édouard	1,9	2,1	2,0	2,1	2,5	2,7	2,9	2,5	3,6	3,7	4,0	4,6	4,3
Nouvelle-Écosse	6,1	6,1	7,5	6,8	6,9	7,0	7,9	8,7	9,5	9,7	10,2	9,5	9,3
Nouveau-Brunswick	2,6	3,1	3,4	3,3	3,9	4,0	4,5	5,0	5,6	6,0	6,7	6,6	7,3
Québec	3,4	4,1	4,3	4,4	4,3	4,7	4,8	5,4	6,2	6,4	6,6	6,9	7,2
Ontario	9,2	9,2	10,0	10,2	10,2	10,2	12,1	12,5	13,4	13,6	14,1	14,2	14,1
Manitoba	10,3	10,6	11,2	11,5	10,2	9,9	10,4	11,1	10,5	11,1	11,8	12,3	12,9
Saskatchewan	5,3	5,4	5,1	5,0	5,1	5,4	5,9	6,5	7,2	6,8	7,9	8,4	8,9
Alberta	4,5	5,3	6,8	7,0	7,9	7,7	8,3	8,9	8,7	8,1	7,8	7,7	7,5
Colombie-Britannique	8,9	8,5	8,8	9,0	9,0	9,5	9,3	9,0	8,9	8,7	7,9	8,2	7,9
Yukon	4,7	7,2	18,2	13,2	12,3	14,9	16,1	17,2	26,3	25,0	25,1	26,4	25,6

Rouge ensemble - Un ensemble de données sur les ISBLSM a été supprimé

Source : Statistique Canada, CANSIM 383-0010, totalisation personnalisée; Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, CANSIM 281-0025

Taux de salaire

En plus de l'estimation des emplois par région et par industrie, les données sur les ISBLSM indiquent également le nombre total des heures de travail ainsi que la rémunération totale. On peut calculer un taux de salaire moyen à partir de ces données. On doit toutefois interpréter ces chiffres avec prudence, car ils représentent un taux moyen pour un code à deux chiffres du SCIAN, et non un taux spécifique de salaire pour un groupe de travailleurs. Afin de connaître les taux de salaire pour une profession en particulier ou pour un groupe de travailleurs, les lecteurs doivent consulter les

enquêtes qui mesurent pour les travailleurs, plutôt que pour les industries, les salaires, les avantages sociaux et la rémunération (p. ex., l'Enquête sur la population active ou une des enquêtes sur la rémunération dans le secteur communautaire). Les taux de salaire sont également tributaires des différences régionales, notamment le coût de la vie, les conditions du marché du travail, les taux de syndicalisation, et les exigences sur le plan de la scolarité et de l'agrément. Les cases du tableau sont ombrées lorsqu'on a supprimé partiellement des données; ces estimations doivent donc être utilisées avec une grande prudence, car on ignore les effets des suppressions sur le taux de salaire moyen.

Taux de salaire moyen par province, ISBLSM en santé et services

Taux de salaire moyen, organisations en santé et services sociaux, 1997-2009													
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Canada	16,11	16,59	17,27	18,34	18,81	19,45	19,81	21,32	22,16	23,54	24,12	25,25	24,85
Terre-Neuve-et-Labrador	12,05	10,81	11,86	14,58	15,26	14,85	15,27	18,81	15,71	16,32	18,35	19,03	20,92
Île-du-Prince-Édouard	14,10	14,94	16,74	16,97	17,29	16,62	17,26	20,35	17,17	18,75	18,99	20,90	20,77
Nouvelle-Écosse	11,77	12,77	12,78	15,02	15,06	15,86	15,72	17,10	16,89	17,96	17,38	19,12	19,36
Nouveau-Brunswick	10,91	10,03	10,89	10,54	12,81	13,12	12,94	13,53	14,06	13,23	12,69	13,51	13,08
Provinces de l'Atlantique	11,95	12,04	12,61	14,19	14,56	15,05	15,00	16,36	16,07	16,51	16,18	17,57	17,69
Québec	16,36	16,28	16,46	17,67	19,52	19,47	20,30	20,44	21,30	20,78	22,09	22,38	22,59
Ontario	16,57	17,28	18,54	19,26	19,26	19,97	20,64	22,61	23,41	25,01	25,27	26,63	25,60
Manitoba	14,51	14,05	14,17	14,44	15,14	16,09	15,09	16,56	18,62	18,10	18,66	19,07	19,36
Saskatchewan	15,02	15,21	16,92	17,50	18,80	18,67	19,56	19,59	20,42	23,27	23,04	22,96	23,85
Alberta	15,30	14,63	13,93	15,25	16,54	16,79	17,39	20,12	22,58	25,08	26,04	28,45	30,29
Colombie-Britannique	17,05	18,80	19,38	21,35	21,12	22,44	21,89	23,03	22,89	26,62	28,83	30,04	29,63
Yukon	23,89	29,47	18,84	23,64	22,56	20,85	X	18,57	18,17	18,84	22,22	25,25	24,36
Territoires du Nord-Ouest	17,13	17,06	15,42	20,23	21,73	22,59	X	21,91	22,58	24,30	30,31	31,89	29,19
Nunavut			15,72	12,04	13,96	X	X	X	X	X	X	X	X
Territoires	18,44	21,73	15,63	20,47	21,13	21,16	20,89	21,18	21,20	22,62	26,53	26,48	25,70

X - Les données ont été supprimées pour respecter les exigences de confidentialité
 Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement
 Rouge ensemble - Un ensemble de données a été supprimé
 Source : Statistique Canada, CANSIM 383-0010, totalisation personnalisée

Les taux de salaire sont plus élevés en Alberta, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Ontario, tandis que c'est dans les provinces de l'Atlantique qu'on trouve les taux de salaire les plus bas. Les taux de salaire fluctuent au fil du temps et selon les régions, mais on observe une tendance à la hausse pour toutes les données. Ces fluctuations reflètent des facteurs qui évoluent avec le temps, entre autres : l'augmentation du coût de la vie; le niveau de scolarité et d'expérience de la main-d'œuvre; les conventions collectives négociées pour les employés syndiqués; le taux de syndicalisation; les taux courants de salaire pour toutes les professions en santé et services sociaux dans les différentes régions (y compris à l'extérieur du secteur ISBLSM); et le taux d'emploi.

Annexe

Faits en bref sur les institutions sans but lucratif au service des ménages

Qu'entend-on par « institutions sans but lucratif au service des ménages »?

Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) font partie d'une catégorie d'organismes sans but lucratif, définie par Statistique Canada et par le Système de comptabilité nationale du Canada. Les ISBLSM constituent un sous-ensemble d'organismes sans but lucratif qui offrent des services aux individus et aux familles. Pour faire partie de la catégorie ISBLSM, les organismes doivent :

- œuvrer à titre d'organismes sans but lucratif (c.-à-d., ne pas remettre de profits à ceux qui les dirigent);
- être distincts du gouvernement;
- fournir des biens et services aux ménages;
- fournir des services gratuitement ou à un taux nominal.

Environ 22 % des organismes sans but lucratif (ou organisations communautaires) appartiennent à la catégorie ISBLSM, en fonction du produit intérieur brut (PIB). Si un organisme sans but lucratif ne répond pas à ces critères, il sera classifié, selon le Système de comptabilité nationale du Canada, dans le secteur des entreprises (13 % de tous les organismes sans but lucratif) ou dans le secteur des administrations publiques (65 % des organismes sans but lucratif).

D'où proviennent les données des ISBLSM?

Pour le Système de comptabilité nationale du Canada (SCN), Statistique Canada recueille de l'information auprès des entreprises et des organismes en ce qui a trait aux revenus et aux dépenses (y compris les revenus et les dépenses des organismes, et les données sur la production). Le SCN est fondé sur une norme internationale qui définit comment les pays rapportent les mesures liées à l'activité économique. Les données recueillies comprennent des renseignements sur l'emploi, sur les heures de travail et sur la rémunération, ce qui permet à Statistique Canada de calculer la productivité des travailleurs.

Le SCN comprend un Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, qui vise à renforcer la compréhension que nous avons de l'importance des organismes sans but lucratif. Les données des ISBLSM constituent un ensemble de données utilisées par le Compte satellite. Les statistiques sur la main-d'œuvre qu'on trouve dans ce Compte sont produites par Statistique Canada et compilées dans le tableau de données 383-0010 de CANSIM, la base de données socioéconomiques de Statistique Canada.

Pourquoi cette information est-elle importante?

Il est difficile de trouver de l'information sur la main-d'œuvre communautaire. Statistique Canada recueille une mine de renseignements sur les entreprises et sur les travailleurs, mais peu d'études et d'enquêtes mentionnent ou identifient spécifiquement les organisations communautaires. Les mesures actuelles et bien connues sur l'emploi qui sont publiées par Statistique Canada, y compris l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), ne font pas la distinction entre les organisations communautaires et les autres organisations. Bien que l'EPA répartisse les travailleurs selon les secteurs « privé » et « public », elle ne mentionne pas les organisations communautaires. Parce que

ces systèmes ne reflètent pas le secteur communautaire, il est plus difficile de trouver des données pertinentes sur les organisations communautaires que ce l'est pour les organisations des autres secteurs de l'économie, ces dernières se distinguant par le genre de biens ou services fournis plutôt que par des caractéristiques organisationnelles.

Pourquoi le secteur ISBLSM est-il beaucoup plus petit que ne le laissent croire les estimations précédentes relatives à l'emploi dans les organismes sans but lucratif?

Les estimations relatives à l'emploi dans les ISBLSM sont bien différentes des estimations précédentes relatives à l'emploi dans le secteur communautaire, y compris les estimations issues de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles (ENONB). Cette dernière enquête, qui a été réalisée en 2003, estimait à 2 031 744 le nombre total d'emplois dans le secteur communautaire, cette année-là. Par contre, selon les données sur les ISBLSM fournies dans le Compte satellite, on estimait ce nombre à 438 045 pour l'année 2003. Ces estimations, bien que très différentes, peuvent toutes deux être valides et exactes, car les deux sources définissent différemment le secteur. Les ISBLSM sont un sous-ensemble d'organismes sans but lucratif qui représentent environ 22 % de l'ensemble du secteur communautaire, en fonction du PIB. Par contre, les données de l'ENONB concernent le secteur tout entier; grosso modo, 22 % du nombre déterminé par l'ENONB correspond à une estimation de 446 984 emplois, soit un écart de seulement 2 % par rapport au chiffre mentionné pour les données des ISBLSM relativement aux emplois, ce qui est se traduit par une marge d'erreur très acceptable pour les enquêtes.

À quoi peuvent servir les données des ISBLSM?

Les données des ISBLSM nous permettent de mieux connaître le secteur communautaire. Elles peuvent nous aider à constater les changements relatifs à la santé du secteur quant aux emplois et à sa contribution économique. Les données indiquent le rythme de croissance par région et par sous-secteur.

Les données des ISBLSM peuvent également nous être utiles pour mieux comprendre les tendances concernant les emplois communautaires et les salaires au fil du temps. La série de données débute en 1997 et est présentement disponible jusqu'en 2009, ce qui nous offre 12 ans d'observations. Aucune autre source de données ne couvre une période aussi importante pour ce qui est des données nationales sur les organisations communautaires. Les données sont également réparties par province et par code de l'industrie, ce qui permet un examen approfondi du secteur communautaire par région ou par industrie, ou selon ces deux facteurs.

Les données peuvent être comparées aux données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), qui est la plus importante et la plus connue des enquêtes canadiennes menées auprès des entreprises. En comparant les données des ISBLSM et de l'EERH, on peut déterminer comment réussissent les organisations communautaires par rapport à l'ensemble de l'économie. La comparaison des tendances concernant l'emploi et les salaires, par industrie et par province, aide à démontrer la santé relative du secteur, à établir des rapprochements entre les provinces et à examiner les conditions au fil du temps.

En quoi les données des ISBLSM sont-elles limitées?

Les données des ISBLSM ne prennent pas en compte toutes les organisations communautaires; les organisations des secteurs public et privé en sont exclues. En outre, les données des ISBLSM sont réparties uniquement par province, aussi elles ne sont pas utiles pour examiner les conditions des marchés du travail locaux ou des régions de provinces plus importantes.

Les données des ISBLSM offrent divers niveaux de détail, selon le code des industries. On retrouve trois niveaux de détail : niveau S, niveau M et niveau L. Ces niveaux fournissent un nombre accru de détails sur les industries; par exemple, au niveau S, on peut séparer « Autres services » en diverses catégories : organismes religieux; fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles; services personnels et

services de blanchissage et ménages privés. Toutefois, ces données plus détaillées peuvent être supprimées afin de respecter les exigences de confidentialité de Statistique Canada, telles qu'elles sont précisées dans la Loi sur la statistique. Ces suppressions sont minimales pour les données concernant l'ensemble du Canada et les plus grandes provinces; toutefois, pour les plus petites provinces, ces suppressions limitent grandement les données disponibles.

Les données des ISBLSM sur les salaires sont disponibles par industrie, et non par emploi ou par classification d'emploi. Ces données doivent être interprétées avec prudence, car elles ne rendent pas compte de groupes restreints et bien définis d'employeurs, comme le font l'Enquête nationale sur la population active ainsi que les enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux.

Conseil RH pour le secteur
communautaire